



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 11 décembre 2017
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, président Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé :	D. Perron
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président se réfère au courriel du 30 novembre 2017 concernant le droit d'opposition des Conseils municipaux relatif aux décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG du 22 novembre 2017 d'octroyer des subventions via le fonds intercommunal de 880'000 F pour la mutualisation et l'harmonisation du système d'information et de communication de la police et des APM et de 60'000 F pour les travaux d'aménagement et de rénovation du bibliobus. Le président demande si les conseillers municipaux ont des remarques par rapport à ces décisions. Il prend note que ce n'est pas le cas.

Le président informe le Conseil municipal que la décision prise par l'assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 d'octroyer une subvention d'investissement de 300'000 F pour le financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône a été invalidée suite aux oppositions de nombreuses communes.

Le président rappelle que Mme Moget et M. Cogne ont participé à la première séance de la commission Inter-Champagne le 20 novembre 2017.

M. Cogne souhaite que le procès-verbal de cette séance soit envoyé à tous les conseillers municipaux. Les communes présentes étaient Avully, Avusy, Cartigny et Soral. La discussion a porté sur plusieurs

projets coûteux, notamment l'hypothèse de l'achat d'un bus pour le transport scolaire avec le financement d'un chauffeur mutualisé par les différentes communes. Les représentants de Cartigny ont fait remarquer que le budget de 8'000 F par année de Cartigny couvre nos besoins pour moins cher que notre quote-part de bus. La commission a quand même convenu de se réunir environ tous les 3 mois. Il est intéressant de pouvoir échanger non pas sur des sujets conflictuels, mais sur les problèmes que rencontrent chacune des communes en matière de sécurité, de transports scolaires, de budget, etc.

Mme Moget indique que l'idée d'organiser en commun des sorties à ski a aussi été évoquée. Les communes qui collaborent déjà ont fait remarquer que c'est compliqué de s'organiser à deux ou trois communes. Cela étant, la commission pourrait réfléchir à la manière de rationaliser un certain nombre de choses, mais cela est resté très vague.

Le président signale que plusieurs lettres de remerciement ont été adressées au Conseil municipal suite au repas des aînés.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Crèche Aire-la-Ville

Mme Bolle de Paoli fait savoir que l'architecte a été choisi pour la crèche d'Aire-la-Ville. Le projet est au stade du projet définitif et il sera voté par le Conseil municipal d'Aire-la-Ville en janvier prochain. Ensuite, Aire-la-Ville reviendra vers les communes de la Champagne pour savoir qui souhaite louer des places. Le partenariat avec Conflignon est confirmé. Il y aura 30 places disponibles dont une quinzaine à louer. La convention ne permettra pas d'acheter de places, mais elle pourrait prévoir un renouvellement tacite des places afin de garantir une sécurité d'attribution aux communes louant ces places. Si tout se passe bien, tout cela devrait être prêt à la fin décembre 2019, mais c'est peut-être un peu optimiste.

Sécurité Champagne

La commission sécurité de la Champagne traite beaucoup de sujets, notamment relatifs aux cambriolages ou au stationnement. En effet, il est constaté de plus en plus de stationnements à la journée dans les communes ces dernières essayent de trouver des solutions pour l'éviter. La commission a également beaucoup parlé du projet mené en partenariat avec la FASE pour lutter contre l'abus d'alcool auprès des jeunes. Une soirée pour tous les jeunes de la Champagne sera prévue, très probablement à Cartigny, avec un jeune médecin des HUG. Tous les jeunes entre 15 et 19 ans seront invités lors de cette soirée.

Jeunes de Cartigny

Les 27 jeunes nés en 2002-2003 seront invités le vendredi soir 12 janvier 2018 pour une soirée fondue qui sera l'occasion pour les TSHM, que les 7 communes de la Champagne se partagent, de se présenter et de parler de différentes activités comme le camp ado du Jardin de Robinson durant l'été.

Burkina Faso

L'exécutif a reçu une lettre de M. Lädemann, président de l'association des communes de la Champagne pour le centre de Pô au Burkina Faso auquel Cartigny a contribué financièrement durant plus de 20 ans. M. Lädemann demande, vu les difficultés rencontrés, que chaque commune puisse verser une aide financière exceptionnelle allant de 1'500 à 2'000 F. Mme Bolle de Paoli précise que les communes de Soral, Chancy, Avusy et Laconnex ont déjà décidé de faire un don exceptionnel pour l'année prochaine. Il est clair qu'on ne peut pas rester insensible à cette demande, d'autant plus

lorsqu'il s'agit d'enfants qui n'ont pas à manger ; cela dit, l'exécutif connaît aussi la position du Conseil municipal par rapport à ce projet.

M. Schornoz demande si la commune ne pourrait pas utiliser le fonds pour les coups de cœur.

Mme Bolle de Paoli répond qu'il a déjà été attribué à l'association Pacifique.

M. Schornoz est attristé d'entendre la situation décrite par M. Lädemann. Il faut trouver le moyen de verser une aide exceptionnelle de 1'500 à 2'000 F.

Mme Dubouloz aurait tendance à entrer en matière. Cela étant, un problème de fond se pose avec cette association. Pour avoir participé pendant plus de 20 ans dans une association travaillant en Afrique et collaborant avec la Fédération Genevoise de Coopération, Mme Dubouloz estime que, lorsqu'il y a des problèmes récurrents avec une association, cela veut dire qu'il y a d'autres choses à creuser. Au-delà de ce problème de fond, Mme Dubouloz est favorable à dire oui.

Mme Moget aimerait savoir si les finances de la commune permettent de faire ce versement. Par ailleurs, elle est favorable à donner une réponse positive à cette demande.

Mme Bolle de Paoli répond que cela doit normalement être possible, même si le détail doit être vérifié avec le comptable.

M. Cogne pense que cela conforte la commune dans son choix d'être sortie de l'association puisque de nouveaux problèmes reviennent chaque année. Il se rappelle notamment d'apprentis menuisiers qui vivaient dans une région où il n'y avait pas de bois à disposition. Par ailleurs, la commune n'a pas cessé de soutenir ce projet pour arrêter de donner, mais pour pouvoir contribuer à d'autres projets. M. Cogne souligne que cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter d'aider les gens, mais il faut essayer de trouver des projets où la commune a le sentiment d'être efficace et d'apporter de l'autonomie plutôt que d'apporter du soutien. Comme le dit un proverbe : « Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour. Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours ». Dans ce cas, M. Cogne a plutôt le sentiment qu'on donne des poissons plutôt que d'apprendre à pêcher. Enfin, ces 1'500 F ne vont pas mettre en péril les recettes de la commune.

Mme Walthert demande si le projet en matière d'agriculture évoqué dans le courrier est nouveau.

Mme Bolle de Paoli répond que ce projet dans le domaine de l'agriculture a deux ans, mais cela prend du temps et des moyens pour le mettre en route.

Mme Bolle de Paoli ajoute que le président se rend chaque année sur place et les exécutifs des communes soutenant ce projet y sont allés il y a 3 ans ; ils y retourneront l'année prochaine.

Le président demande quel montant le Conseil municipal souhaite verser à cette association.

Mme Bolle de Paoli souligne qu'il s'agit de verser une aide ponctuelle et non de fournir un soutien durable à l'association.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une aide exceptionnelle de 1'500 F à l'association des communes de la Champagne pour une aide au Centre de Formation à Pô.

Mme Bolle de Paoli remercie le Conseil municipal.

Annonce emploi

Mme Walthert annonce que la commune a fait paraître une annonce pour un poste d'assistant-e technique et administratif-ve à temps partiel comme cela avait été évoqué lors des discussions sur le budget.

Réseau Swisscom

Mme Zäch signale que Swisscom est en train d'installer de nouveaux équipements pour améliorer la couverture du réseau de téléphone mobile.

M. Schornoz constate que cette zone n'est toujours pas aussi bien desservie qu'elle le devrait et que l'on continue à parler du même problème.

Mme Zäch relève que certaines personnes ont noté une amélioration, mais d'autres n'ont en effet pas ressenti d'amélioration. L'exécutif va donc continuer à se préoccuper de ce problème.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des finances du 8 décembre 2017

M. Cogne indique que le rapport de la commission des finances découle de l'arrêté pris par le Conseil d'État, le 15 novembre 2017, annulant la délibération du Conseil municipal d'avril 2017 transférant 9'000 actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cette décision ouvre des voies de recours et plusieurs membres de la commission ont considéré qu'il y avait matière à la contester. Ils ont le sentiment que les arguments ne sont pas plus développés dans l'arrêté du Conseil d'État que dans la lettre envoyée par le service de surveillance des communes en juin 2017. Par ailleurs, ces commissaires considèrent que c'est la liberté de la commune de décider ce qu'elle fait de ces actions. Enfin, il apparaît qu'un recours à la Chambre administrative n'a pas besoin d'être fait par un avocat. Compte tenu des compétences des différents conseillers municipaux, cela leur permet de rédiger eux-mêmes un recours, ce qu'ils ont fait. M. Cogne le tient à disposition des conseillers municipaux. La commission propose donc au Conseil municipal de faire recours contre la décision du Conseil d'État du 15 novembre 2017 pour que la commune ait toute sa liberté par rapport à ces actions de la BCGe qui représentent 1,6 million de francs.

M. George demande s'il ne faut pas payer un émolument pour déposer le recours comme c'est le cas dans certaines juridictions.

M. Cogne pense que les frais d'émolument seront d'environ F 500, ces derniers seront toutefois remboursés si la commune gagne.

La proposition de recours présentée par la commission des finances est acceptée à l'unanimité.
--

5. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 24'500 F pour couvrir le dépassement des frais relatifs aux travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave

Mme Zäch indique qu'il s'agit du plan financier pour la délibération. Les dépassements ont déjà fait l'objet de discussions et sont mentionnés dans le rapport de la commission des routes.

La délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire pour couvrir le dépassement des travaux d'aménagements routiers est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions et questions

PSIA

M. Pontinelli indique qu'une séance d'information sur le processus PSIA a eu lieu le 15 novembre 2017 avec le Conseil d'État et des représentants de l'OFAC. Elle concernait l'ouverture de la procédure de consultation concernant le projet de fiche PSIA qui a débuté le 22 novembre 2017. Les personnes privées ont un mois pour adresser leurs remarques à l'OFAC et les collectivités publiques ont un délai de 3 mois. M. Pontinelli rappelle qu'un tous-ménages avait été envoyé aux habitants pour les informer d'une séance d'information organisée par la Mairie de Chancy, la CARPE et diverses associations œuvrant contre les nuisances de l'aéroport. Suite à la séance du 15 novembre, un tous-ménages a également été adressé aux Cartiginois pour les informer de la séance publique du 30 novembre 2017 organisée par les autorités cantonales et l'OFAC. M. Pontinelli indique que la commission agriculture se réunira le 16 janvier. D'ici là, des contacts seront pris avec l'ATCR pour discuter et prendre une position commune. Par ailleurs, un article sera publié dans le prochain Écho de Cartigny pour informer les citoyens de la suite de la procédure.

Le président dit avoir participé à la séance à Chancy. Il a trouvé intéressant de mieux connaître la problématique future de l'aéroport.

M. Schornoz trouve qu'il serait intéressant de savoir quelle est la tendance de la population cartiginoise à ce sujet étant donné que la commune doit prendre position.

M. Pontinelli relève que des efforts ont été faits pour bien informer la population. Cela étant, il ne sait pas si des habitants vont véritablement envoyer des remarques à l'OFAC.

Mme Zäch note que les gens qu'elle a rencontrés à Chancy sont inquiets, notamment par rapport aux chiffres annoncés. En même temps, ils sont conscients que cet aéroport a des avantages et des inconvénients.

Le président fait remarquer qu'il y a aussi la possibilité que le Grand Conseil ait, à terme, son mot à dire sur les décisions liées à l'aéroport.

M. Pontinelli explique que la procédure de consultation est en cours. Ensuite, l'OFAC prendra position et éventuellement modifiera la fiche PSIA. Ensuite, celle-ci sera validée par le Conseil fédéral. Quant au Conseil d'État genevois, il a déjà pris position au moment de l'élaboration de la fiche. La commune de Cartigny a, elle, juste été informée et n'était pas partie prenante aux travaux. Le Conseil d'État a donc déjà pu faire des propositions, dont certaines ont été incluses dans la fiche PSIA, notamment au niveau du bruit. Une enveloppe sonore a ainsi été prévue pour 2019 avec une courbe plafond et à l'horizon 2030, une courbe sonore beaucoup plus restrictive est prévue. Cela veut dire que, d'ici là, l'aéroport devra faire en sorte que l'enveloppe sonore se réduise.

Gravières

M. Cogne était invité, il y a une dizaine de jours, à l'assemblée générale de l'association qui s'oppose aux gravières. A cette occasion une remarque a été faite, susceptible de permettre à la commune de Cartigny de mieux connaître le dossier. Par rapport à la gravière de Laconnex, à l'angle de Vallière, les autorisations d'exploitation ont une validité de 8 ans. La question qui s'est posée est de savoir si la

commune de Cartigny pourrait prendre contact avec les autorités de Laconnex pour savoir quelles ont été leurs démarches par rapport à ce projet et, plus précisément, à partir de quand le projet a été autorisé et quand il a été ouvert. En tout cas, cette gravière ne semble pas couler sous une masse d'activité en ce moment. Le risque pour Cartigny avec l'ouverture d'une gravière est que l'on sait quand l'exploitation commence, mais jamais quand elle se termine. M. Cogne fait également remarquer que la nouvelle loi sur les gravières ne prévoit pas de moyens d'astreinte pour obliger l'exploitant à respecter les délais d'exploitation. Ils ont, certes, changé la loi, mais on sait bien que cela ne sert à rien quand on n'arrive pas à la faire respecter. L'ancienne loi sur les gravières n'a ainsi pas été respectée pendant 40 ans à Cartigny.

Crédits de la commune

M. Cogne a discuté avec M. Hess concernant les crédits de la commune qui arrivent à échéance ces prochains jours et la possibilité de les renouveler à des taux plus bas. La commune ayant plutôt tendance à prendre des crédits à long terme, certainement à raison, les crédits à renouveler ont des taux allant entre 2,5 et 3 %. Aujourd'hui, on propose à la commune des taux bien inférieurs. M. Hess avait parlé de l'offre d'un intermédiaire qui proposait un prêt sur une durée de 7 ans à un taux de 0.52 %. L'exécutif et M. Hess ont rencontré la BCGe qui a fait une offre à trois taux pour trois durées différentes : 7 ans à un taux de 0,4825 %, 10 ans à 0,82 % et 15 ans à 1,1475 %. Il faut constater que ce sont des taux raisonnablement bas. La décision finale n'a pas encore prise, mais cela concerne un montant non négligeable pour la commune puisqu'il s'agit de 6 à 8 millions de francs arrivant à échéance la semaine prochaine. Il s'agit également de 5 à 6 millions de francs dont l'échéance est un peu plus lointaine, mais pour lesquels il pourrait être l'occasion de mettre un terme à ces prêts moyennant une pénalité qui serait compensée par des prêts à des taux nettement plus bas. M. Cogne précise que la moyenne de ces trois prêts est de 0,8166 % pour une durée moyenne de 10 ans et 8 mois. En résumé, il s'agirait de répartir environ 13 millions de francs de crédits à renouveler sous forme de 3 tranches d'environ un tiers chacune respectivement à 7, 10 et 15 ans. Cela permettrait à la commune de voir l'avenir avec enthousiasme puisque cela diminuerait beaucoup les frais financiers figurant dans son budget de fonctionnement pour les années à venir. M. Cogne ajoute que dans ces 13 millions de francs d'emprunts qui seraient renouvelés, il y aurait également les emprunts de CABC qui seraient repris par la commune (avec un effet neutre comme cela a été fait pour le bâtiment de CABC qui est maintenant propriété de la commune avec une dette qui est à la commune, mais pour laquelle elle refacture à CABC le simple coût de l'intérêt). Les crédits de CABC seraient ainsi repris par la commune et refacturés aux mêmes taux à CABC.

Le président lève la séance à 21h30.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Annexe

Rapport de la commission des finances du 8 décembre 2017

Troisième rapport de la commission des finances sur le transfert d'une partie des actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) du patrimoine administratif au patrimoine financier

Introduction :

Dans sa séance du 24 avril 2017, notre Conseil municipal a décidé de transférer 9'000 actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le 18 septembre 2017, notre Conseil municipal a confirmé sa décision du 24 avril, malgré un courrier du Service de surveillance des communes menaçant l'annulation de notre délibération par le Conseil d'Etat.

Discussion :

Le 15 novembre 2017, le Conseil d'Etat a annulé notre délibération. Les arguments qui motivent cette annulation ne nous ont pas semblés plus pertinents que ceux évoqués par le Service de surveillance des communes.

La décision du Conseil d'Etat est sujette à recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice. Le cas échéant, ce recours peut être déposé par la Commune elle-même, sans devoir mandater un avocat.

Dans ce contexte, et dans la mesure où :

1. les arguments du Conseil d'Etat ne sont pas convaincants.
2. il s'agit d'une atteinte non fondée à notre liberté d'investissements.
3. la Commune dispose des compétences internes lui permettant de faire recours sans passer par un avocat, et donc gratuitement, nous avons rédigé un projet de recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat.

Conclusion :

Nous vous proposons de faire recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat annulant notre délibération du 24 avril 2017.

En cas d'accord, ce recours sera déposé le 13 décembre 2017.